

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/03/2019**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe,	M. DUCHANOY Patrick, absent
M. BRUYELLE Raymond, 2 ^{ème} adjoint, absent (procuration à Jean-Marc MARCHAL)	Mme ELOY Sylvie
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme GERONDI Carine, absente (procuration à Mireille GRILLET)
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée	M. THOUVENIN Ludovic

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30.

Monsieur Raymond BRUYELLE, absent, a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Marc MARCHAL. Madame Carine GERONDI, absente, a donné son pouvoir à Madame Mireille GRILLET. Monsieur Patrick DUCHANOY, absent, n'a pas donné de pouvoir.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21/01/2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Acceptation chèque GROUPAMA d'un montant de 1256,76€

Le 01/10/2018, la commune de CEINTREY a connu une situation accidentelle. Une Renault CLIO, immatriculée AY 730 NE, a heurté, à la sortie du Pont de CEINTREY, en direction de TANTONVILLE/VEZELISE, le poteau électrique. Cela a donné lieu à l'intervention de la gendarmerie d'HAROUÉ-VEZELISE qui a appelé EDF dépannage pour assurer la réparation du poteau électrique. EDF est intervenue pour ses propres lignes électriques, mais a en même temps décroché la ligne d'éclairage public de la commune qu'EDF n'a pas remis en état. La commune de CEINTREY a donc été contrainte de faire intervenir une entreprise pour assurer la réparation, ce pour un montant de 1256,76€ qui nous a été totalement remboursé par notre assurance GROUPAMA

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du chèque GROUPAMA d'un montant de 1256,76€.

Acceptation chèque ORANGE d'un montant de 170,50€

La bibliothèque communale est gérée par le Foyer Rural. La présidente, Renée BEAUREGARD, a expliqué au maire que le téléphone au sein de la bibliothèque n'était pas nécessaire : il était surtout utilisé par le périscolaire et la cantine scolaire.

Le maire a donc demandé à l'association Familles Rurales qui gère le périscolaire et la cantine scolaire de mettre en place un portable et le téléphone a été supprimé, comme demandé, par la bibliothèque. Cela nous a conduit à un remboursement de la part d'Orange de 170,50€.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du chèque ORANGE d'un montant de 170,50€.

Demande de subvention « les VTTistes du Saintois »

La commune de CEINTREY a reçu un mail de l'association « les VTTistes du Saintois », association créée en février 2015 qui a pour but d'organiser des randonnées dans le Saintois afin de dynamiser et faire connaître notre beau territoire. En conséquence, nous sommes sollicités, en tant que commune, pour apporter une aide financière.

Le maire doute que la commune de CEINTREY puisse soutenir toutes les associations du Saintois et, en tant qu'association du Saintois, il lui paraît que c'est à la Communauté de Communes du Pays du Saintois de financer cette association, ce qui est confirmé par Madame Renée BEAUREGARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention en 2019 pour l'association « les VTTistes du Saintois ».

Convention concernant le contrôle des déchets par les gardes de pêche de l'AAPMA

L'Association Départementale des Gardes-Pêche de Meurthe-et-Moselle propose à la commune de CEINTREY de signer une convention de partenariat pour que les gardes-pêche assermentés reçoivent la mission de surveillance des voiries aux abords de la rivière le Madon afin de verbaliser les contrevenants déposant des ordures sur la voirie dépendant de la commune ainsi que sur les propriétés privées de la commune. La présente convention est conclue et acceptée pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et la commune s'engage à verser une participation de 50€ chaque année à l'Association pour les divers frais qu'elle pourrait engager dans le cadre de l'application de cette mission qui lui est confiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer cette convention avec l'association départementale des Gardes-Pêche de Meurthe-et-Moselle et à verser chaque année une participation de 50€, ce pour une durée de 3 ans liée à la présente convention.

Contrat de service relatif aux radars pédagogiques installés aux deux entrées du village

La période de garantie, relative aux deux radars pédagogiques Evolis Solution installés aux deux entrées de CEINTREY (route de Nancy et route de Vézelize), prendra fin le 06 décembre 2019.

La Société Elancité qui a installé les radars nous propose d'assurer la couverture complète de nos radars pédagogiques :

- réparation du produit en atelier (pièces, main d'œuvre et port aller-retour inclus),
- mise à jour gratuite des logiciels (exploitation des statistiques, configuration...),
- assistance téléphonique (aide à l'installation des logiciels si nouveaux utilisateurs...).

Il nous est proposé 199€ HT/an/radar au lieu de 249€ HT/an/radar, soit 1 remise de 20%. Pour les 2 radars, plus les 20% de TVA, cela représente un coût de 477.60 € TTC et ce pour 3 ans.

Il sera proposé aux 2 employés communaux une formation téléphonique.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Société Elancité, pour les 3 années à venir à compter du 07 décembre 2019.

Location de terrain à monsieur HISSETTE Pierre

La commune de CEINTREY loue à monsieur HISSETTE une parcelle d'une superficie de 1000m² d'un terrain communal cadastré AB 94 au lieu-dit « à la Ronde Fosse ». La durée du bail est de 6 années à compter du 1er Janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2022. Le tarif annuel de la location est fixé à 110€. Le loyer est versé au comptable de la trésorerie d'HAROUÉ-VEZELISE. Le tarif de la location sera revu à chaque renouvellement de bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la location du terrain ci-dessus défini pour un montant annuel de 110€.

Demande de Madame MONTI

Suite au refus du Conseil Municipal du 04 décembre 2018, madame MONTI a écrit à nouveau au maire de la commune, expliquant qu'elle ne comprenait pas ce refus pour motif de préserver la sécurité des piétons. Le courrier rappelle deux points :

« - il passe extrêmement peu de piétons dans la rue des Maix et la grande majorité marche sur la route et n'emprunte quasiment jamais les trottoirs,
- le reste de la rue ne possède qu'un trottoir de 0,60cm (impraticable en raison des branchages) et de toute façon il n'y a ensuite plus de trottoir. »

Madame MONTI est prête à modifier sa demande initiale de recul d'un mètre de sa grille à une largeur de 85cm ce qui laisserait une largeur de trottoir de 90cm.

Après avoir délibéré, le conseil municipal ne s'est pas prononcé favorablement par rapport à la demande de Madame MONTI (3 CONTRE ; 10 Abstentions) pour essentiellement des raisons de sécurité envers les piétons.

Gare d'interconnexion TGV/TER à Vandières

Considérant que la réalisation de l'interconnexion TGV/TER est un enjeu essentiel d'aménagement du territoire régional du Grand Est en tant qu'outil d'attractivité et d'accessibilité interne et externe de l'espace lorrain, en particulier par les acteurs économiques nationaux et européens,

Considérant que l'espace lorrain ne peut être le seul dans lequel le réseau TER ne serait pas connecté à la Grande Vitesse, cette possibilité existant par ailleurs déjà en Champagne-Ardenne (Reims) et en Alsace (Strasbourg),

Considérant que ce raccordement aux LGV est encore plus essentiel pour le développement régional et la compétitivité de l'espace lorrain et du Grand Est à l'aube de l'ouverture prochaine de la totalité de la LGV Est et, en 2017, des LGV Le Mans/Rennes/Nantes et Tours/Bordeaux,

Considérant que le site de Vandières est le seul à permettre un raccordement TER à des liaisons LGV importantes (Marne-la-vallée, Roissy, Nantes, Lille, Strasbourg), et une large irrigation par la grande vitesse de l'ensemble du territoire lorrain, en permettant l'accès direct à la LGV Est depuis 169 gares lorraines, connectant par ailleurs le territoire régional et les villes du Sillon Lorrain (Thionville, Metz, Nancy et Epinal), à l'espace européen et international,

Considérant que la déclaration d'utilité publique du 28 mars 2011, intégrant de fait la Gare Lorraine d'Interconnexion de Vandières dans la réalisation de LGV Est Européenne et le « Protocole additionnel » du 7 novembre 2000 actant l'implantation de la gare Lorraine d'Interconnexion TGV/TER à Vandières,

Considérant que la consultation réalisée en février 2015, du fait des modalités de son organisation et de son résultat (moins de 10% de votants) n'est pas significative et ne saurait avoir un caractère décisionnel,

Considérant que la réalisation de la Gare d'Interconnexion TGV/TER de Vandières est assurée par un financement pérenne et exclusif via la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TIPCE Grenelle 2) permettant de réaliser le projet sans endettement régional,

Considérant que près de 26 millions d'euros financés ont déjà été investis à ce titre par l'Etat et RFF sur le site de Vandières, considérant que l'interconnexion TGV/TER répond aux exigences du développement durable, en privilégiant une liaison fer/fer à une liaison fer/route,

Considérant que la conférence environnementale 2014 a posé comme enjeu la réalisation de modes alternatifs à la route (ferroviaires et fluviaux) en inscrivant le financement dans le volet mobilité des contrats de plan Etat-Régions 2015-2020,

Considérant que le débat politique réalisé sur le projet A31 Bis a mis en évidence la nécessité de promouvoir les modes alternatifs de déplacement à la route, et parmi eux le ferroviaire, pour répondre à une partie de la saturation actuelle de l'A31 actuelle et que ce raccordement y contribuerait,

Considérant que la décision d'abandon de ce projet serait contraire aux intérêts du Grand Est et de la Lorraine,

Considérant que favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la route constitue un enjeu majeur pour les années à venir,

Considérant que le raccordement aux LGV et au réseau TER contribueront à la cohésion interne de la nouvelle région en facilitant les déplacements en son sein,

Considérant que l'interconnexion TGV/TER favorisera l'accessibilité externe et donc l'attractivité de l'espace lorrain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de soutenir la réalisation de la Gare d'Interconnexion TGV/TER à Vandières.

Convention zonage assainissement avec BEREST

Ce point est supprimé de l'ordre du jour du conseil municipal. En effet le cabinet BEREST avait proposé une convention spécifique pour l'enquête publique relative au zonage de l'assainissement de la commune de Ceintrey : monsieur MICHAUT, nouveau responsable de ce projet pour BEREST, a constaté ultérieurement que ce point avait bien été prévu initialement. Il n'y a donc pas lieu de délibérer.

Point sur l'assainissement

Le lancement de l'appel d'offres devrait bientôt être réalisé. Par ailleurs un courrier est diffusé à tous les habitants du Chemin de la Ronde Fosse pour leur annoncer que, suite aux travaux d'assainissement, les réseaux électriques seraient enfuis, la route refaite à neuf et les parcelles concernées par un alignement devraient le mettre en œuvre.

- **Vidéoprotection** : le maire a rencontré le major Patrick BECHAMP, référent sûreté en prévention technique, Malveillance et Vidéoprotection, pour partager une analyse pour l'installation d'une caméra de vidéo-surveillance auprès de la salle socio-culturelle Victorin Michel. Il a été proposé que l'installation de cette vidéoprotection puisse s'inscrire dans la possibilité d'installer d'autres caméras de vidéoprotection à d'autres endroits du village si besoin. Le major BECHAMP a communiqué les coordonnées de différentes entreprises : deux ont déjà répondu. Les contacts sont en cours pour élaborer les devis.

- **Economie d'Energie** : le maire a rencontré une entreprise qui propose de remplacer les ampoules qui constituent l'éclairage public (84 luminaires) par des LED, ce qui pourrait conduire à une économie de consommation d'électricité entre 70% à 80%. Les démarches ont été engagées pour rassembler le maximum de subventions. Ce projet sera présenté au prochain conseil municipal.

Stéphane DIDIER précise que nous pourrions avoir des subventions de CCPS.

Monsieur le Maire précise que l'on pourrait avoir des subventions du SDE, de la Région et de Terres de Lorraines ce qui permettrait à terme sur la consommation d'énergie de pouvoir amortir cet investissement à l'échéance de 6 années.

- **Table de Ping-Pong** : le maire donne lecture d'un courrier adressé aux parents des jeunes dont les noms ont été tagués sur la table de ping-pong.

« Le 18 mars 2018, Mathis WILLAUME écrivait à la commune de CEINTREY pour demander l'installation d'une table de ping-pong à l'espace de jeux de la commune. Ce courrier était signé par 10 jeunes de Ceintrey et 5 jeunes de Voinémont.

Le 13 juin 2018, le Conseil Municipal de Ceintrey délibérait sur cette demande et votait, à l'unanimité, l'achat d'une table de ping-pong.

La mairie de Ceintrey a souhaité que la commune soit équipée d'une table de ping-pong en béton armé pour qu'elle puisse durer.

La société où a été passée la commande n'a pu livrer la table de ping-pong qu'au cours du mois de décembre. Un employé communal, Nicolas LETURCQ, a préparé le support de cette table en coulant une dalle de béton. Puis la table a été installée début février 2019.

Force est de constater que cette table a déjà été dégradée et couverte des prénoms des enfants, ce qui est particulièrement inadmissible et scandaleux !

..... ».

Le maire assume d'avoir adressé ce courrier à tous les parents des jeunes concernés, tous les noms apparaissant sur le même courrier. Force est de constater que le courrier initial demandant l'installation de la table de ping-pong comprenait lui aussi les noms des 15 jeunes demandeurs demandant l'installation d'une table de ping-pong. Pour le maire, il était logique et cohérent que tous les parents soient informés des jeunes dont les noms apparaissaient tagués sur la table de ping-pong.

Etienne LANGERON intervient pour dire qu'il est d'accord sur le fond mais pas sur la forme. Il aurait souhaité que l'ensemble des courriers soit mis dans les boîtes aux lettres le même jour et non une partie le jeudi et le reste le lundi. Il aurait également souhaité que l'ensemble des noms des enfants concernés ne figurent pas sur la lettre qui a été adressée à chaque famille.

Sylvie ELOY précise qu'elle aussi est interrogative quant à la présence de l'ensemble des noms sur la lettre.

- **Stéphane DIDIER fait un compte rendu de la réunion de la Vallée du Madon** : le barrage qui est à Voinémont/Ceintrey et qui retient l'eau pour le moulin est appelé à disparaître au mois de Juillet. C'est pour la prévention des inondations. Problème pour les maisons en bordure du Madon qui étaient sur la nappe phréatique qui se retrouveront hors d'eau avec un risque de fissures de ces maisons. Ce qui interroge beaucoup.

Jean Philippe DUVAL intervient en disant que c'est un débat entre les ingénieurs qui préconisent ces travaux et les anciens qui sont pour leur maintien car ce n'est pas sans raison qu'ils avaient été installés.

- **Installation d'un manège conséquent pour la fête patronale** : tous les membres du conseil municipal ont été destinataires de la demande d'installation d'un manège conséquent lors de la fête patronale en octobre 2019. Le conseil municipal a donné une suite positive à cette demande.

Etienne LANGERON demande si cette structure passera au vu de sa hauteur.

Jean Philippe DUVAL demande s'il y aura un manège pour les plus petits. Oui, répond Monsieur le Maire, comme l'an passé.

La fête est prévue le week-end du 12-13 octobre 2019.

Grand Débat : Madame Mireille GRILLET 1^{ère} adjointe : des réunions ont été organisées les 1er et 8 mars à la salle socio-culturelle Victorin MICHEL de CEINTREY.

Les documents nécessaires à l'animation de ces réunions ont été téléchargés à partir du site internet, un recueil avec un diagnostic et des questions ont permis le débat.

Ces réunions, animées par Monsieur Jean Marc MARCHAL, maire de la commune, et Madame Mireille GRILLET, 1^{ère} adjointe, ont permis à environ une dizaine de personnes, à chaque réunion, de pouvoir échanger sur les 4 grandes thématiques que sont : la transition écologique, la fiscalité, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'État et des services publics. Les échanges furent intéressants. L'ensemble des points abordés ont été retranscrits et envoyés via la plateforme dévolue à cet effet.

Monsieur le Maire précise que, sur le cahier mis à disposition en mairie, 3 personnes seulement ont répondu.

Madame Renée BEAUREGARD fait part d'un dépôt de déchets (pots de fleurs, plaques...) au sein du cimetière en dehors des containers dévolus à cet effet et précise qu'il n'y a pas que les enfants qui font preuve d'incivilités.

Madame Odile BOUGIE fait part d'un manque d'éclairage rue des Maix. Monsieur le Maire précise qu'au vu du coût élevé pour le déplacement de la nacelle, il ne fait intervenir la personne que quand plusieurs lampes seront cassées. Il précise que 4 lampes sont cassées sur la commune et que l'électricien a été averti.

Monsieur Etienne LANGERON demande s'il pourrait avoir le planning de réservation de la salle Socio-culturelle. Madame Francine VAUTIER, secrétaire, lui fera parvenir le lendemain.

La séance est close à 21h40

La Secrétaire de séance,
Mireille GRILLET



Le Maire,
Jean-Marc MARCHAL

